



DEPARTEMENT DES LANDES

REPUBLIQUE FRANCAISE

-:-

**MAIRIE  
DE  
MESSANGES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de MESSANGES**

SEANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2024

**AFFAIRE N°4 – DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION OX PRODUCTION**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six du mois de juin, à dix-huit heures trente.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE, Maire** pour la session.

Nombre de membres en exercice : 14  
 Nombre de membres présents et ayant votés : 9  
 Nombre de suffrages exprimés : 13  
**VOTE :**  
 Main levée  Bulletin secret   
 - Pour : 13  
 - Contre : 0  
 - Abstentions : 0  
 - Nuls ou blancs : 0  
 Date de convocation : 20 Juin 2024

**Présents :** BOUYRIE H, CASTAGNET P, CAZES MF, VARTAVARIAN J, BOIREAU C, DABBADIE G, BOUYRIE F, BAMBALERE M, LAVIELLE G,  
**Absents excusés :** CALORME JP, COUDRAY J, PELLEGRINO M, LAUDOUAR E, AROCENA U  
**Ont donné pouvoir :** CALORME JP à BOUYRIE F, COUDRAY J à CASTAGNET P, LAUDOUAR E à CAZES M, AROCENA U à BOUYRIE H  
**Secrétaire de séance :** DABBADIE G

**Monsieur le Maire**

**INFORME** l'assemblée que l'association OX Production 1 impasse Barrat 40130 CAPBRETON a sollicité auprès de la commune de Messanges une aide financière pour soutenir ses projets culturels et particulièrement sa création d'identité visuelle en faveur de la commune.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

**D'ACCORDER** à cet effet à l'association OX Production une subvention de sept cent cinquante euros (750 €).

**D'INSCRIRE** cette somme à l'article comptable C/65748 du budget primitif de la Commune de Messanges pour l'exercice 2024.



**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir pour cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



**Hervé BOUYRIE**